

**COMMUNE DE PRESERVILLE**  
**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**VENDREDI 19 MAI 2017 à 20 H 30**

**NOMBRE**  
**DE CONSEILLERS**

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12  
Exclus : 0

Date de la convocation : 12/05/2017

Date d'affichage : 12/05/2017

L'an deux mil dix-sept, le 19 Mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Selon l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu des différentes commissions,
- Location de terrains communaux,
- Révision du P.L.U,
- Urbanisme : projet d'activité équestre,
- Avance de trésorerie,
- Questions diverses : forfait alloué à Mr le Maire pour le congrès des maires 2016, ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,

**Présents** : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, CALAS, LUX, PIQUETTE, PETIT, de SAINT DENIS

**Absents** : Mme SEBASTIAN, Mr BLANC qui a donné pouvoir à Mr LUX et Mr BOYER qui a donné pouvoir à Mr BARTHERE

**Secrétaire de séance** : Mme BENETTI

\* \* \*

La séance est ouverte à 21 H 55 et Madame BENETTI donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Avril 2017 qui est validé à l'unanimité par les élus.

**I – Sujets soumis à délibération :**

**2017/14 – LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire quitte la séance et confie la présidence à Monsieur J-Claude BOUISSOU, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme.

Monsieur BOUISSOU rappelle que la commune est propriétaire de parcelles agricoles référencées ZD 36 (9.570 m<sup>2</sup>) et ZD 24 (5.691 m<sup>2</sup>) sur la commune. Celles-ci étant non utilisées actuellement, il propose de les donner en location par bail rural à Monsieur Henri de PERIGNON.

Une redevance annuelle d'une valeur de 100,00 € l'hectare sera payée chaque fin d'année par Monsieur Henri de PERIGNON au comptable de la commune.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

#### **2017/15 – 2017/20 : AVANCE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite à une panne sur un onduleur, l'installation photovoltaïque située sur la salle de la Fontaine n'a pas produit l'électricité attendue en 2016 et la vente de production d'électricité a donc été moins importante.

De ce fait et afin de pouvoir honorer l'annuité relative à l'installation photovoltaïque, il est nécessaire de faire une avance de trésorerie du budget primitif de la commune (c/2763) au budget photovoltaïque (c/1687) d'un montant de 7.000,00 €.

Cette avance, consentie sans intérêts, devra être remboursée dans le courant de l'année 2019 dès lors que les conditions d'équilibre seront remplies.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

#### **2017/16 – DECISION MODIFICATIVE 1-2 :**

Afin de pouvoir mettre en place financièrement ladite avance de trésorerie, il convient de créer la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		7 000.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>7 000.00 €</b>
D 27638 : Autres établissements publics		7 000.00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immos financières</b>		<b>7 000.00 €</b>
D 021 : Virement de la section de fonctionnement		7 000.00 €
<b>TOTAL D 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>7 000.00 €</b>

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

#### **2017/17 : URBANISME – PROJET D'ACTIVITE EQUESTRE A PRESERVILLE**

Monsieur le Maire indique qu'une demande de certificat d'urbanisme (CU.b) pour un projet de création d'une activité équestre sur la parcelle N° ZK 72 à PRESERVILLE « lieudit la rosette » a été déposée à la Mairie (N° 03143917CL006).

Après avoir rencontré le demandeur, Monsieur le Maire présente le projet aux élus.

Ledit projet se situant en zone agricole céréalière inondable et à proximité immédiate d'un lotissement situé à SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE, *le Conseil donne à l'unanimité un avis défavorable à cette demande.*

#### **2017/18 : FORFAIT ALLOUE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE CONGRES DES MAIRES 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il s'est rendu au Congrès des Maires 2016 à Paris du fait de ses fonctions.

Il propose que la commune participe en partie aux frais de mission occasionnés par ce déplacement à hauteur de la somme forfaitaire de 500,00 €.

Il rappelle que cette dépense a été prévue au budget primitif 2017.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité*

## **2017/19 : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Gilles ORRIT, adjoint technique territorial, a été admis à l'examen d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, session 2016.

Il propose donc d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

## **II – Informations diverses :**

### **LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX : PARCELLES ZM 11, 13 et 42.**

Les élus ont donné leur accord à l'unanimité pour la mise à l'étude d'un possible échange des parcelles N° ZM 11, 13 et 42.

## **COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

**Commission Urbanisme :** Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal.

**Commission culture :** Madame BENETTI indique qu'une représentation théâtrale « Camille Claudel- l'interdite » aura lieu le Samedi 20 Mai 2017 avant la trêve estivale.

La commission culture prépare le programme 2018.

Afin de promouvoir la salle de la Fontaine, un partenariat est envisagé avec la commune de Montbrun-Lauragais qui organise un concours de musique « Live Challenge » tous les jeudis soir durant l'été.

### **Commission Finances :**

→ Monsieur le Maire indique que lors de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 10 Mai dernier, les élus ont analysé la situation financière de la commune et mené une réflexion sur l'investissement à réaliser en 2017 afin de sauvegarder l'équilibre financier avant l'arrivée de nouveaux administrés qui généreront des recettes conséquentes.

Pour cette année, ils proposent de modifier les investissements prévus sur le budget primitif 2017, savoir :

- Mobilier urbain : 5.000,00 € au lieu de 10.000,00 € - Les élus donnent leur accord à l'unanimité
- Etude de marché pour le cinéma : projet reporté à l'unanimité
- Travaux d'urbanisation lotissement le Pré : projet maintenu à l'unanimité
- Columbarium : projet maintenu à l'unanimité
- Panneaux d'information lumineux : achat d'un seul panneau au lieu de deux - POUR : 7/CONTRE : 5
- Création d'un espace d'activités : dans l'attente des subventions qui nous seront allouées, la commission finances propose de créer dans un premier temps le city stade, la salle des associations sera envisagée ultérieurement.

Monsieur le Maire demande l'avis des élus sur la création immédiate du city stade.

Suite à la présentation financière faite par Monsieur le Maire, certains élus souhaitent ne pas s'engager dans l'immédiat sur la création d'un city stade. Monsieur le Maire considère que l'incidence financière de ce projet n'est pas significative par rapport à la situation de la commune et insiste pour que ce projet se fasse dans les plus brefs délais.

**POUR : 4 - CONTRE : 4 - ABSTENTIONS : 4 – La voix du Maire étant prépondérante, le city stade sera mis en place dans les meilleurs délais.**

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le SIVU PREAU a fait l'objet par arrêté préfectoral d'une dissolution depuis le 31 Décembre 2016. La compétence école a été transférée à la commune de PRESERVILLE et l'école fonctionne depuis sous la forme d'un R.P.I entre les communes d'AURIN et PRESERVILLE aux mêmes conditions pour la répartition entre les communes (selon le nombre d'enfants présents pour le fonctionnement et selon le nombre d'habitants pour l'investissement), répartition validée par les deux communes lors de diverses réunions.

Monsieur le Maire indique qu'un fait nouveau est survenu, savoir que la commune d'AURIN souhaiterait qu'une soule lui soit reversée alors que cela n'a jamais été évoqué lors de la dissolution du SIVU PREAU.

Cette démarche interpelle l'ensemble des élus de PRESERVILLE.

#### **OUVERTURE DE LA REVISION DU P.L.U :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions d'urbanisme qui se sont tenues en son temps et la réunion au cours de laquelle Madame Marie ORRIOLS, responsable du service urbanisme du P.E.T.R du Pays Lauragais, a présenté les dernières lois en matière d'urbanisme et la nécessité de mettre notre P.L.U en adéquation avec la législation en vigueur et ce, entre autres, en densifiant en priorité les zones d'habitat actuel.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la révision du P.L.U.

*Les élus se sont opposés à ce projet.*

**POUR : 4 - CONTRE : 6 - ABSTENTIONS : 2**

#### **INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P) POUR LES AGENTS TITULAIRES DU BAFA :**

Monsieur le Maire rappelle que tous les agents de la commune de PRESERVILLE perçoivent une indemnité mensuelle (I.E.M.P) afin de compenser en partie l'inadéquation des salaires par rapport aux exigences de la fonction et des responsabilités qui en découlent.

Monsieur le Maire indique que Mesdames AUDOUY, COHEN et BATIGNE ont accepté de passer le BAFA et l'ont obtenu.

Il propose d'allouer à celles-ci une somme de 20,00 € nette mensuelle sous la forme d'une augmentation de l'I.E.M.P.

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

\* \* \* \* \*

Monsieur BARTHERE indique :

→ que les « nids de poule » sur la voirie communale, notamment chemin de Barthe Cave et Chemin de la Fontaine, ont été rebouchés par les élus et Gilles ORRIT, agent municipal,

→ après avoir constaté diverses malfaçons autour de la salle de la Fontaine, l'entreprise COLAS n'a pas donné suite à ce dossier. Une mise en demeure lui a été adressée le 12 Mai 2017.

Monsieur PELISSE souhaite qu'un devis soit demandé au S.I.P.O.M pour deux ramassages par an des déchets verts.

Monsieur Richard PIQUETTE propose de représenter la commune lors du tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018,

Monsieur de SAINT DENIS indique que le panneau de signalisation du quartier « La Bourdette » a été détérioré : Monsieur le Maire s'en occupe.

Madame BENETTI rappelle qu'il convient de prévoir la réparation du radar pédagogique situé Route de Lauzerville : Monsieur le Maire s'en occupe.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Vendredi 30 Juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00 H 30.